

Centre Communal d'Action Sociale

7, place de l'Hôtel de Ville
71170 CHAUFFAILLES

Tél. 03 85 26 55 23
E-Mail : ccas@chauffailles.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES**

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 octobre 2025

Date des convocations 28/10/2025 L'an deux mille vingt cinq, le mardi vingt-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

Nombre de membres : **Etaient présents** : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, THEVENET Marion, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, Mrs MILLET Jean-Michel, BLONDEAU Philippe

Convoqués : 9
Présents : 9
Absents : 0

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme TROUILLET Marie-Claire est désignée secrétaire de séance

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2025

Vote : unanimité

III. DECISION MODIFICATIVE N° 2 : SERVICE DES AIDES A DOMICILE

Après en avoir délibéré; le Conseil d'Administration accepte la décision modificative suivante :

Décisions modificatives - SERVICE D'AIDE A DOMICILE CHAUFFAILLES - 2025			
DM 2 - DM 2 - 28/10/2025			
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
003 (003) : Excédent prévisionnel d'investissement	6 143,54		0,00
Total dépenses :	6 143,54	Total recettes :	0,00

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
002 (002) : Déficit de fonctionnement reporté	-7 107,12	002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté	30 952,00
	0,00	6419 (018) : Remboursements /rémunérat. personnel non médical	-837,12
	0,00	7331411 (017) : Tarif horaire	4 000,00
	0,00	7488 (018) : Autres	10 048,00
	0,00	7588 (018) : Autres produits divers de gestion courante	-51 270,00
Total dépenses :	-7 107,12	Total recettes :	-7 107,12

Vote : unanimité

IV. DECISION MODIFICATIVE N°1 - CCAS

Après en avoir délibéré; le Conseil d'Administration accepte la décision modificative suivante :

Décisions modificatives - CCAS DE CHAUFFAILLES - 2025			
DM 1 - DM 1 AUGMENTATION CREDITS AU 012 - 28/10/2025			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
60628 (011) : Autres fournitures non stockées - 020	-556,00		0,00
6288 (011) : Autres - 020	-1 200,00		0,00
64111 (012) : Rémunération principale - 020	1 756,00		0,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Vote : unanimité

V. PREVISIONS 2026 – BUDGET ANNEXE AIDES A DOMICILE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le budget prévisionnel 2026.

Fonctionnement :

Dépenses : 878 595,38 €

Recettes : 878 595,38 €

Investissement :

Dépenses : 3 591,12 €

Recettes : 3 591,12 €

Vote : unanimité

VI. ENGAGEMENT DE LA RESIDENCE AUTONOMIE DANS LE PROGRAMME ESMS NUMERIQUE – MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DUI (DOSSIER USAGER INFORMATISE) COMPATIBLE AVEC MON ESPACE SANTE (REFERENCEE SEGUR) - ESMS NUMERIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Le numérique constitue un levier structurant pour les établissements sociaux et médico sociaux et un outil fondamental de l'approche du parcours de l'utilisateur. Le projet « ESMS numérique » en tant que programme Ségur Numérique s'intègre parfaitement dans le développement des outils numériques des ESMS (Etablissement Sociaux Médico-Sociaux).

Ce projet, porté et financé par l'ANS (Agence du Numérique en Santé) et l'ARS (Agence Régionale de Santé), vise donc à généraliser l'utilisation du numérique dans les ESMS. L'objectif principal est de favoriser, de fluidifier et de sécuriser le partage d'informations entre les professionnels et l'utilisateur.

Tous les services et établissements du secteur social et médico-social sont éligibles au Programme ESMS numérique : SAD, Résidence Autonomie, CCAS...

Pour bénéficier du programme, les établissements doivent se regrouper et former un groupement (appelé grappe) de 15 ESMS minimum dans le but d'acquérir un outil numérique (le plus souvent un logiciel métier).

Cette grappe permet de mutualiser les efforts et les moyens afin de mettre en œuvre la transition numérique. Chaque grappe doit être portée par un porteur de projet.

Le porteur de projet est un établissement ou un organisme gestionnaire qui assume la responsabilité administrative, financière et organisationnelle de la grappe. Il est également l'interlocuteur direct de l'ARS et de l'ANS.

Le financement repose sur une enveloppe nationale dédiée au Ségur Numérique et repose sur deux volets :

-Volet investissement principal : il s'agit d'une aide financière pour l'achat et l'installation d'outil numérique comme un logiciel métier.

-Volet d'accompagnement : il s'agit d'une prise en charge des coûts liés à la formation des professionnels.

Il semble donc intéressant pour la Résidence Autonomie Le Belvédère de bénéficier d'un tel financement afin de garantir ensemble la transition numérique. L'objectif étant de disposer d'un outil numérique commun entre le SAD et la Résidence, qui facilite la transmission des informations entre les deux structures mais aussi la coordination des interventions et le suivi des usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise Madame la Présidente à signer toutes conventions, dossier de financement et subventions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Vote : unanimité

VII. PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LES AGENTS CCAS

Madame la Présidente propose de reconduire sur l'exercice 2025 le versement de la prime de fin d'année au personnel du C.C.A.S., titulaires, stagiaires et contractuels de la collectivité avec une ancienneté de plus d'un an.

Le montant total de la prime pour l'année 2025 sera de **6 905 €**.

Ce montant est calculé en tenant compte de la hausse des traitements de la fonction publique et réparti comme suit suivant les services :

- Pour les agents du service CCAS : 178 €
- Pour les agents du service Aide à domicile : 4 921 €
- Pour les agents de la résidence le Belvédère : 1 806 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente à effectuer la répartition de cette somme par arrêté précisant la liste des agents et le montant de leurs primes.

Vote : unanimité

VIII. DIVERS

- Cécile Michel fait remarquer que nous n'avons pas eu de dossier de demande de prise en charge pour les cantines scolaires depuis la rentrée scolaire. Julie Brunel précise que ceux-ci sont en général déposés par les assistantes sociales. Par contre nous avons beaucoup plus de demande concernant la CLAF.

- Festisen's : salon du bien vieillir le 13 décembre de 9h à 18h à la salle Léonce Georges en partenariat avec plusieurs associations.

Différents stands : un camion aménagé en studio témoin / le réseaux des aidants / massage / socio-esthéticienne / diététique / simulateur de vieillissement / les Docteurs Chellali et Dhaïby / le GRS / le CCAS

En fin de journée : diffusion du film tourné avec des Résidents du Belvédère
Projet d'une petite balade
La communication se fera dans une quinzaine de jours.

- Dates à retenir :

le 21/11 La soirée Beaujolais nouveau à la salle Léonce Georges

le 30/11 marché de Noël au COSEC

le 1^{er} /12 décoration du centre ville par les commerçants, les élus, les bénévoles et agents

le 6/12 illumination du centre ville

le 13/12 marché de Noël au PUB

le 23 et 24/12 animations dans la ville avec la présence du Père Noël et des mascottes,
participation des commerçants (crêpes, vin chaud et huîtres)

le 17/12 le repas de Noël de la résidence

le 1^{er} /03 / 26 le repas des aînés sur le thème du carnaval

Séance levée à 19h20